

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2012 DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

PROJETS AMORCÉS VISANT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS)

(en millions de dollars)

Mise aux normes de deux usines de traitement de l'eau potable à Montréal : Atwater	234,0
Des Bailleurs Contrôle des débordements et renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles à Québec :	83,8
TOTAL	317,8
Partage des coûts :	
Gouvernement du Canada	95,0
Gouvernement du Québec	95,0
Municipalités	127,8
TOTAL	317,8

Les travaux concernant la rivière Saint-Charles à Québec sont maintenant complétés. La Ville de Québec a transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une réclamation finale des dépenses qui est actuellement analysée par ce Ministère. Quant aux projets de mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable à Montréal, ils sont complétés dans une proportion d'environ 75 %. La fin des travaux est prévue en décembre 2013.

Au 31 mars 2012, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avait reconnu, aux fins de subvention, des dépenses de 94,4 millions de dollars pour ces projets par rapport à la subvention promise de 190,0 millions de dollars. Une contribution au montant de 47,2 millions de dollars a donc été versée par le gouvernement fédéral alors que la contribution de la SOFIL sera versée plus tard, par l'entremise du service de la dette.

FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS)

Au 31 mars 2012

(en dollars)

Nom du demandeur	Titre du projet	Coût total du projet présenté	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2012⁽¹⁾	Solde de l'aide financière accordée⁽²⁾
Région 03 Capitale-Nationale Québec	Assainissement de la rivière Saint-Charles	83 836 000	59 222 500	13 777 500
Région 06 Montréal Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J.-Des Baillets et Atwater	234 000 000	35 207 222	81 792 778
TOTAL		317 836 000	94 429 722	95 570 278

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale équivalente reconnue à titre de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'intermédiaire du service de la dette. La part provinciale reconnue à titre de subventions est de 47 214 861 \$. Les subventions versées par la SOFIL au titre de la contribution provinciale s'élevaient à 9 549 953 \$ au 31 mars 2012.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale. La part provinciale correspond à la moitié des montants indiqués.